

## Institut national de recherche en informatique et en automatique

### Arrêté du 27 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

NOR : RIAH2236732A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 27 décembre 2022, est autorisée au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour pourvoir les emplois vacants ou susceptibles d'être vacants aux grades suivants :

- 4 ingénieurs d'études de classe normale.

L'affectation des postes et leur répartition par branche d'activité professionnelle (BAP) sont indiquées ci-dessous :

- 2 postes d'ingénieurs d'études - BAP E : informatique, statistiques et calcul scientifique ;
- 2 postes d'ingénieurs d'études - BAP J : gestion et pilotage.

| Numéro de concours | Centre | Corps | Emploi-type   | Nombre de postes |
|--------------------|--------|-------|---|------------------|
| 2022-2-SI-E-1      | Siège  | IE    | E2C45 - Ingénieur-e en ingénierie logicielle            | 1                |
| 2022-2-SI-E-2      | Siège  | IE    | E2B43 - Administrateur-trice systèmes et réseaux        | 1                |
| 2022-2-RH-1        | Siège  | IE    | J2D51 Chargé-e du développement des ressources humaines | 2                |

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 30 décembre 2022. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 février 2023.

A compter de cette date, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet d'INRIA <https://www.inria.fr/fr/concours-externes> du 30 décembre 2022 au 5 février 2023 ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu'au 5 février 2023 le cachet de la poste faisant foi, ou retirer un dossier papier jusqu'au 5 février 2023 auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique le 5 février 2023 à minuit heure française ;
- dans le cadre d'une candidature papier, avoir déposé leur dossier à la direction des ressources humaines (cf. annexe) jusqu'au 5 février 2023 17 heures, ou l'avoir envoyé par voie postale au plus tard le 5 février 2023, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines (cf. annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Le concours se déroule en deux phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

La phase d'admissibilité préalable à la phase d'admission, consiste en l'étude par le jury du dossier de candidature pour le concours d'accès au grade des ingénieurs d'études de classe normale d'INRIA ; (coefficient 2).

La phase d'admission comprend une audition précédée d'une épreuve écrite relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours.

L'épreuve écrite, d'une durée de trois heures, doit permettre d'apprécier la culture générale des candidats, leurs connaissances techniques, leur capacité d'analyse et de synthèse, leurs qualités d'expression écrite et leur aptitude à exercer les fonctions postulées (trois heures ; coefficient 3).

L'audition débute par un exposé du candidat sur son cursus et ses motivations professionnelles et se poursuit par un entretien avec le jury. Elle doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions qui leur seront confiées (trente minutes, dont dix minutes au maximum pour l'exposé du candidat et vingt minutes au minimum pour l'entretien avec le jury, coefficient 3).

Les dates, les lieux des épreuves, les compositions des jurys et les listes des candidats admis à concourir feront l'objet de décisions du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement

de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'INRIA.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par INRIA et disponible sur le site internet d'INRIA dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Conformément au décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 12 février 2023.

Une décision du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique fixera la date et le lieu de déroulement des épreuves ainsi que la liste des candidats admis à concourir.

#### ANNEXE

INRIA, direction des ressources humaines, service recrutement et carrière, domaine de Voluceau, Rocquencourtbp, 105, 78153 Le Chesnay Cedex France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'Université de Bordeaux, 200, avenue de la Vieille-Tour, 33405 Talence Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'Université Grenoble Alpes, Inovallée, 655, avenue de l'Europe, Montbonnot, 38334 Saint-Ismier Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'Université de Lille, Parc scientifique de la Haute Borne, 40, avenue Halley, bât. A, Park Plaza, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Lyon, campus La Doua Villeurbanne, bâtiment CEI-2, 56, boulevard Niels-Bohr, CS 52132, 69603 Villeurbanne France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Nancy, Grand Est, INRIA Lorraine/Loria, Technopôle de Nancy Brabois, campus scientifique, 615, rue du Jardin Botanique, 54602 Villers-les-Nancy Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Paris, 2, rue Simone Iff, CS 42112, 75589, Paris Cedex 12.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'Université de Rennes, INRIA Rennes/Irisa, campus universitaire de Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Saclay, 1, rue Honoré d'Estienne d'Orves, bâtiment Alan-Turing, campus de l'école polytechnique, 91120 Palaiseau.

Service des ressources humaines du centre INRIA d'Université Côte d'Azur, 2004, route des Lucioles, BP 93, 06902, Sophia-Antipolis Cedex.

Service des ressources humaines du siège d'INRIA, domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex.

## Institut national de recherche en informatique et en automatique

### Arrêté du 27 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

NOR : RIAH2236736A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 27 décembre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours externes à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour pourvoir les emplois vacants ou susceptibles d'être vacants aux grades suivants :

- 3 ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe.

L'affectation du poste et sa répartition par branche d'activité professionnelle (BAP) est indiquée ci-dessous :

- 3 postes d'ingénieurs de recherche – BAP E : informatique, statistique et calcul scientifique.

| Numéro de concours | Centre                                | Corps | Emploi-type  | Nombre de postes |
|--------------------|---------------------------------------|-------|--|------------------|
| 2022-2-DT-LNE-1    | Centre Inria de l'Université de Lille | IR    | E1C43 - Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle | 1                |
| 2022-2-DT-SGE-1    | Siège                                 | IR    | E1C43 - Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle | 1                |
| 2022-2-TI-IR-1     | Siège                                 | IR    | E1C43 - Chef-fe de projet ou expert-e en Ingénierie logicielle | 1                |

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 30 décembre 2022. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 février 2023.

A compter de cette date, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet d'INRIA : <https://www.inria.fr/fr/concours-externes> du 30 décembre 2022 au 5 février 2023 ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu'au 5 février 2023, le cachet de la poste faisant foi, ou retirer un dossier papier jusqu'au 5 février 2023 auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique le 5 février 2023 à minuit, heure française ;
- dans le cadre d'une candidature papier, avoir déposé leur dossier à la direction des ressources humaines (cf. annexe) jusqu'au 5 février 2023, 17 heures, ou l'avoir envoyé par voie postale au plus tard le 5 février 2023, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines (cf. annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Le concours se déroule en deux phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

La phase d'admissibilité préalable à la phase d'admission consiste en l'étude par le jury du dossier de candidature pour le concours d'accès au grade des ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe d'INRIA ; (coefficient 2).

La phase d'admission comprend une audition précédée d'une épreuve écrite relevant de l'emploi-type correspondant aux emplois mis au concours.

L'épreuve écrite, d'une durée de trois heures, doit permettre d'apprécier la culture générale des candidats, leurs connaissances techniques, leur capacité d'analyse et de synthèse, leurs qualités d'expression écrite et leur aptitude à exercer les fonctions postulées (trois heures ; coefficient 3).

L'audition débute par un exposé du candidat sur son cursus et ses motivations professionnelles et se poursuit par un entretien avec le jury. Elle doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions qui leur seront confiées (trente minutes, dont dix minutes au maximum pour l'exposé du candidat et vingt minutes au minimum pour l'entretien avec le jury, coefficient 3).

Les dates, les lieux des épreuves, les compositions des jurys et les listes des candidats admis à concourir feront l'objet de décisions du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse

ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'INRIA.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par INRIA et disponible sur le site internet d'INRIA dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Conformément au décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 12 février 2023.

Une décision du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique fixera la date et le lieu de déroulement des épreuves ainsi que la liste des candidats admis à concourir.

#### ANNEXE

INRIA, direction des ressources humaines, service recrutement et carrière, Domaine de Voluceau – Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Bordeaux, 200, avenue de la Vieille-Tour, 33405 Talence Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université Grenoble Alpes, Inovallée, 655, avenue de l'Europe, Montbonnot, 38334 Saint-Ismier Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Lille, Parc scientifique de la Haute Borne, 40, avenue Halley, bâtiment A, Park Plaza, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Lyon, Campus La Doua, Villeurbanne, bâtiment CEI-2, 56, boulevard Niels-Bohr, CS 52132, 69603 Villeurbanne, France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Nancy – Grand Est, INRIA Lorraine/Loria, Technopôle de Nancy Brabois - Campus scientifique, 615, rue du Jardin-Botanique, 54602 Villers-lès-Nancy Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Paris, 2, rue Simone-Iff, CS 42112, 75589 Paris Cedex 12.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Rennes, INRIA Rennes/Irisa, Campus universitaire de Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Saclay, 1, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, bâtiment Alan Turing, Campus de l'École polytechnique, 91120 Palaiseau.

Service des ressources humaines du centre INRIA d'Université Côte d'Azur, 2004, route des Lucioles, BP 93, 06902 Sophia-Antipolis Cedex.

Service des ressources humaines du siège d'INRIA, Domaine de Voluceau – Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex.

## Institut national de recherche en informatique et en automatique

### Arrêté du 27 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement de techniciens de la recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

NOR : RIAH2236740A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 27 décembre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours externes à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour pourvoir les emplois vacants ou susceptibles d'être vacants aux grades suivants :

- 4 techniciens de la recherche de classe normale.

L'affectation des postes et leur répartition par branche d'activité professionnelle (BAP) sont indiquées ci-dessous :

- 4 postes de techniciens de la recherche – BAP J : gestion et pilotage.

| Numéro de concours | Centre                                | Corps | Emploi-type                                     | Nombre de postes |
|--------------------|---------------------------------------|-------|---|------------------|
| 2022-2-AER-TR-1    | centre Inria d'Université Côte d'Azur | TR    | J4C42 - Technicien-ne en gestion administrative | 1                |
| 2022-2-AC--TR-1    | Siège                                 | TR    | J4E44 - Gestionnaire financier-e et comptable   | 1                |
| 2022-2-SD-TR-1     | Siège (Tous centres Inria)            | TR    | J4E44 - Gestionnaire financier-e et comptable   | 2                |

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 30 décembre 2022. La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 février 2023.

A compter de cette date, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet de l'INRIA : <https://www.inria.fr/fr/concours-externes> du 30 décembre 2022 au 5 février 2023 ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu'au 5 février 2023, le cachet de la poste faisant foi, ou retirer un dossier papier jusqu'au 5 février 2023 auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique le 5 février 2023 à minuit, heure française ;
- dans le cadre d'une candidature papier, avoir déposé leur dossier à la direction des ressources humaines (cf. annexe) jusqu'au 5 février 2023, 17 heures, ou l'avoir envoyé par voie postale au plus tard le 5 février 2023, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines (cf. annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Le concours se déroule en deux phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

La phase d'admissibilité préalable à la phase d'admission consiste en l'étude par le jury du dossier de candidature pour le concours d'accès au grade des techniciens de la recherche de classe normale d'INRIA ; (coefficient 2)

La phase d'admission comprend une audition précédée d'une épreuve écrite relevant de l'emploi-type correspondant aux emplois mis au concours.

L'épreuve écrite, d'une durée d'une heure et trente minutes, doit permettre d'apprécier la culture générale des candidats, leurs connaissances techniques, leur capacité d'analyse et de synthèse, leurs qualités d'expression écrite et leur aptitude à exercer les fonctions postulées (une heure et trente minutes ; coefficient 4).

L'audition débute par un exposé du candidat sur son cursus et ses motivations professionnelles et se poursuit par un entretien avec le jury. Elle doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions qui leur seront confiées (vingt minutes, dont huit minutes au maximum pour l'exposé du candidat et douze minutes au minimum pour l'entretien avec le jury, coefficient 2).

Les dates, les lieux des épreuves, les compositions des jurys et les listes des candidats admis à concourir feront l'objet de décisions du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement

de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'INRIA.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par INRIA et disponible sur le site internet d'INRIA dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Conformément au décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 12 février 2023.

Une décision du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique fixera la date et le lieu de déroulement des épreuves ainsi que la liste des candidats admis à concourir.

#### ANNEXE

INRIA, direction des ressources humaines, service recrutement et carrière, Domaine de Voluceau – Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Bordeaux, 200, avenue de la Vieille-Tour, 33405 Talence Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université Grenoble Alpes, Inovallée, 655, avenue de l'Europe, Montbonnot, 38334 Saint-Ismier Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Lille, Parc scientifique de la Haute Borne, 40, avenue Halley, bâtiment A, Park Plaza, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Lyon, Campus La Doua, Villeurbanne, bâtiment CEI-2, 56, boulevard Niels-Bohr, CS 52132, 69603 Villeurbanne, France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Nancy – Grand Est, INRIA Lorraine/Loria, Technopôle de Nancy Brabois - Campus scientifique, 615, rue du Jardin-Botanique, 54602 Villers-lès-Nancy Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Paris, 2, rue Simone-Iff, CS 42112, 75589 Paris Cedex 12.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Rennes, INRIA Rennes/Irisa, Campus universitaire de Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Saclay, 1, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, bâtiment Alan Turing, Campus de l'Ecole polytechnique, 91120 Palaiseau.

Service des ressources humaines du centre INRIA d'Université Côte d'Azur, 2004, route des Lucioles, BP 93, 06902 Sophia-Antipolis Cedex.

Service des ressources humaines du siège de l'INRIA, Domaine de Voluceau – Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex.